



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 060-216004341-20250411-DELIB30\_25-DE

S<sup>2</sup>LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du vendredi 11 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 11 Avril 2025 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe TERRIER, Maire,

**PRESENTS :**

Monsieur TERRIER ; Madame CORFMAT ; Monsieur BRUVIER ; Madame MOREL ; Monsieur NERIN ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Monsieur KANOUTE ; Monsieur BARRIER ; Madame BRETON ; Monsieur CORTÈS ; Monsieur ESTAGER ; Madame LACROIX ; Monsieur MAUGER ; Monsieur OULD AHMED TALEB ; Madame PLESSIER ; Monsieur DERUEM ; Monsieur LAMAAIZI ; Madame COLOMBA ; Madame CROS ; Monsieur VERSCOUSTRE ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL- PUTFIN ; Madame FERRER.

**POUVOIRS :**

Madame BERIAULT, pouvoir à Monsieur TERRIER,  
Madame Céline LENOIR, pouvoir à Madame BRETON,  
Madame SEBIH, pouvoir à Madame PLESSIER,  
Monsieur MEUCCI ; pouvoir à Monsieur VERSCOUSTRE,  
Madame POULENARD ; pouvoir à Monsieur DERUEM,

**OBJET : Adoption du Budget Primitif 2025**

Considérant que des réunions se sont déroulées avec chaque service afin d'élaborer le BP 2025

Considérant la tenue de la commission « Finances et Relance Economique » le 03 avril 2025,

Considérant que le débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu le 4 avril 2025,

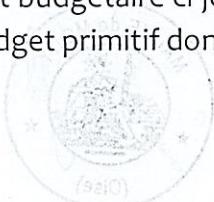
Considérant le Budget Primitif 2025 est annexé à la présente délibération,

Considérant sa présentation et le commentaire qui l'accompagne,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil après avoir délibéré,

**Article 1:** Adopte le document budgétaire ci-joint, comprenant notamment la répartition des crédits de subventions, ainsi que le Budget primitif dont les montants et son équilibre sont décrits ci-dessous :



FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		Envoyé en préfecture le 15/04/2025 Reçu en préfecture le 15/04/2025 Publié le 7 017 033.47 € S <sup>2</sup> LO <sup>W</sup> ID : 060-216004341-20250411-DELIB30_25-DE
Recettes de fonctionnement	6 432 170.40 €	
Résultat reporté	584 863.07 €	
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>7 017 033.47 €</b>	

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	937 548.00 €
Restes à réaliser 2024	1 162 067.59 €
Solde d'exécution reporté	0.00 €
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>2 099 615.59 €</b>
Recettes d'investissement (dont affectation du résultat 0.00 € compte 1068)	965 837.27 €
Restes à réaliser 2024	837 753.57 €
Solde d'exécution reporté	296 024.75 €
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>2 099 615.59 €</b>

Le Budget Primitif 2025 est donc de :

- 7 017 033.47 € en ce qui concerne la section de fonctionnement, équilibré en dépenses et en recettes.
- 2 099 615.59€ pour la section d'investissement, équilibré en recettes et en dépenses.

L'assemblée délibérante délègue la possibilité au maire de faire des virements des crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7.5% en Section de Fonctionnement et en Section d'Investissement.

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° :	30/25
Date de convocation :	04 avril 2025
Nombre de membres en exercice :	28
Nbre de membres présents ou représentés :	28
Nbre de membres absents :	
Vote au scrutin public	
Pour :	28
Contre :	00
Abstention :	00
Adoptée à l'unanimité	

Le secrétaire de séance,

Frank DERUEM